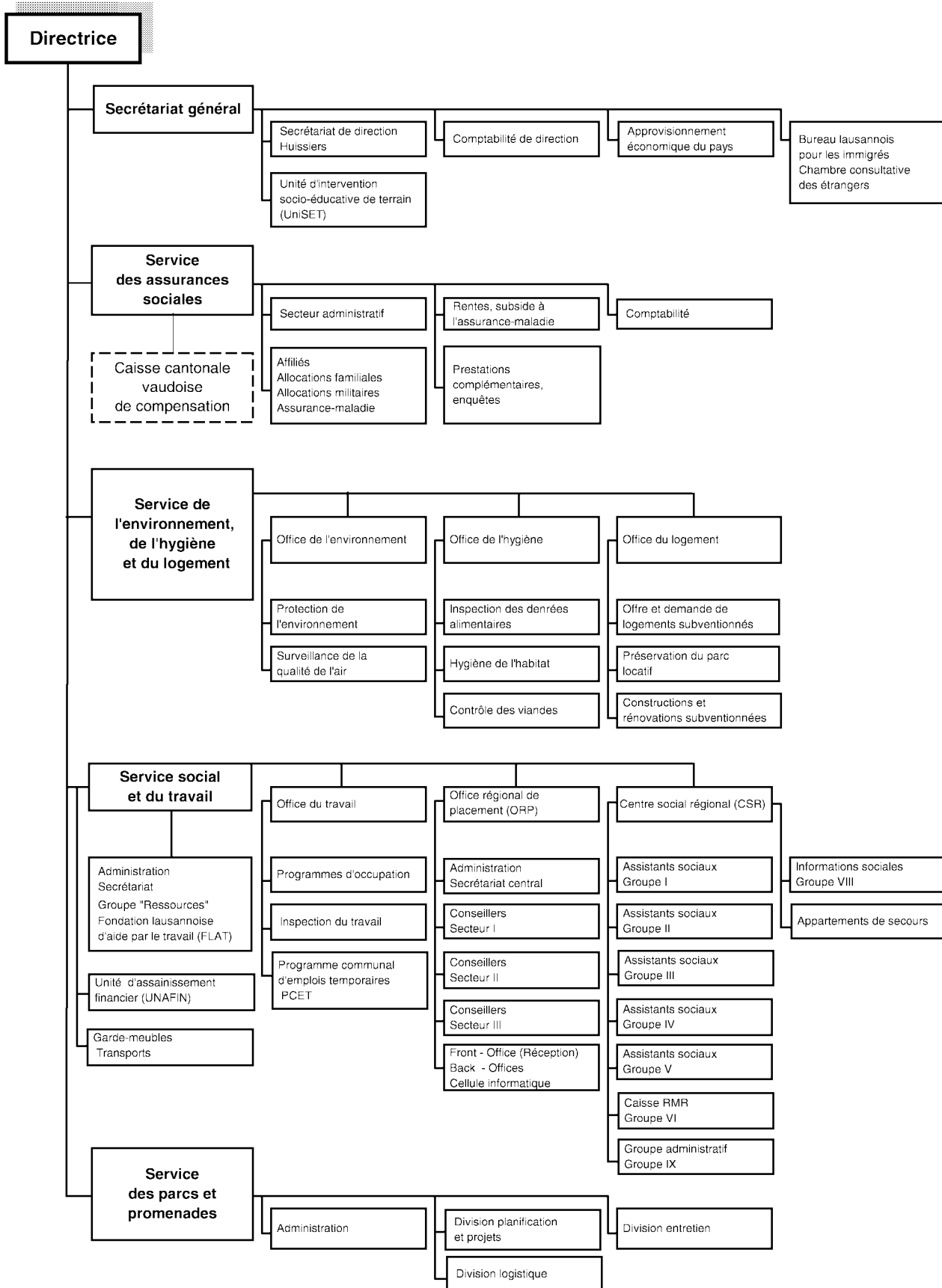


# Direction de la sécurité sociale et de l'environnement



## Direction de la sécurité sociale et de l'environnement

Près de 37% des habitants de Lausanne sont de nationalité étrangère. Cette proportion serait même plus élevée si l'on tenait compte des personnes qui y résident en infraction à la loi sur le séjour et l'établissement des étrangers (clandestins). Lausanne accueille aussi de nombreux demandeurs d'asile qui y sont logés par les soins de la FAREAS ou qui viennent y passer la journée dans une ambiance plus animée que celle des localités où ils sont hébergés.

La place des étrangers au sein de notre collectivité a constitué un thème extrêmement sensible tout au long de l'année.

A l'échelon fédéral, la discussion a été particulièrement vive entre ceux qui estiment qu'il faut maîtriser l'effectif de la population étrangère (d'une partie d'entre elle à tout le moins) et ceux qui jugent, pour différentes raisons, que cette population a sa place dans notre pays. Très légèrement favorable aux tenants de cette dernière position, la votation fédérale du 24 novembre (Initiative sur l'asile) ne mettra sans doute pas fin au débat. Les travaux parlementaires relatifs à la révision de la loi sur l'asile et à la nouvelle loi sur les étrangers (appelée à remplacer l'actuelle loi sur le séjour et l'établissement des étrangers) s'annoncent particulièrement difficiles car ils vont opposer les partisans de visions totalement différentes du rôle de la Suisse dans les flux migratoires.

A l'échelon vaudois, l'adoption de la nouvelle constitution ouvre la porte à la participation des étrangers à la vie politique locale. Même si de manière partielle, elle répond à une demande déjà ancienne. Elle contribuera à réorienter la question de l'intégration vers d'autres problèmes rencontrés par les personnes dépourvues du passeport suisse.

A Lausanne, la question des résidents étrangers a été abordée sous différents angles. Les travaux de 'refondation' de l'organe consultatif des étrangers se sont poursuivis. Ils devraient se concrétiser dès les premiers mois de 2003.

La Municipalité s'est par ailleurs préoccupée des conditions d'hébergement et d'encadrement des demandeurs d'asile. Elle est intervenue auprès des autorités cantonales pour demander d'écourter autant que possible leur séjour dans des constructions de protection civile et pour leur offrir un encadrement diurne en mesure de prévenir leur errance et les risques sociaux et sanitaires qui en découlent.

La Municipalité s'est également attachée à dénombrer les personnes vivant en situation irrégulière sur le territoire communal (clandestins) et à décrire leurs

conditions d'existence. Un rapport est en préparation à ce sujet. Le Conseil communal sera saisi de cette affaire dans le courant 2003. La Municipalité a enfin complété le soutien qu'elle accorde à diverses institutions privées à but non lucratif œuvrant en faveur de l'intégration des étrangers vivant à Lausanne.

Le débat sur la place des étrangers en Suisse se déroule dans un climat difficile. La reprise attendue ne s'étant pas manifestée, le taux de chômage a repris son ascension. Autre thème important dans le domaine social, la question du logement est également particulièrement préoccupante. A l'échelon fédéral, les modifications récemment apportées aux dispositions juridiques relatives à l'encouragement à la construction ou au droit du bail ne permettent pas d'attendre un intérêt soudain des investisseurs pour un domaine où les besoins sont pourtant loin d'être satisfaits. L'échec face au Grand Conseil du rapport sur le logement présenté par le Conseil d'État vaudois est également révélateur de la 'panne d'imagination' qui prévaut aux échelons fédéral et cantonal. La situation du logement n'est guère meilleure en ce qui concerne l'échelon local et Lausanne doit constater, une fois encore, qu'elle est l'une des seules communes à s'atteler avec détermination à la solution d'un problème dont elle ne maîtrise absolument pas les causes (décohabitation, divortialité, etc.).

### SECRETARIAT GÉNÉRAL

#### EFFECTIF

Six collaborateurs (cinq équivalent-plein-temps) ont été engagés dans le contexte de la mise en œuvre de l'Unité socio-éducative de terrain (UniSET). Une nouvelle adjointe complète en outre l'effectif du Secrétariat général. Elle est chargée à la fois de la direction de cette nouvelle équipe et du traitement des dossiers concernant la toxicomanie et les domaines voisins (réduction des risques, interventions en faveur des personnes vivant en situation d'exclusion, etc.).

L'équipe des huissiers a été renforcée et réorganisée (désignation d'un chef d'équipe). Sa composition doit lui permettre de faire face aux exigences accrues découlant des nouvelles modalités de traitement du courrier et d'offrir un soutien en cas d'absences dans d'autres directions employant des collaborateurs affectés à des tâches analogues.

## UNISET

Après une période de formation et d'observation du terrain, l'Uniset a commencé son activité le 11 novembre. Les premiers constats sont positifs. L'équipe est bien acceptée par le public dont elle doit s'occuper. Sa collaboration avec le Corps de police se déroule de manière harmonieuse et fructueuse.

## TOXICOMANIE / POLITIQUE DE RÉDUCTION DES RISQUES

L'année a été plus particulièrement marquée par la mise en œuvre des conclusions du préavis 2001/241 (Politique communale dans le domaine de la toxicomanie et de la marginalité – État de la situation et renforcement du dispositif de prise en charge), par la mise en œuvre du dispositif Uniset (cf. supra) et par la rédaction du rapport-préavis répondant aux motions Berset tendant à l'ouverture d'un espace de consommation de stupéfiants et à la création d'une structure de prescription médicale d'héroïne. Un rapport-préavis sera présenté au Conseil communal en 2003.

Dans le domaine de la réduction des risques, ce sont avant tout les conditions d'hébergement déplorables qui prévalent au Sleep-in qui ont retenu l'attention. Un préavis (2002/43) a été rédigé en vue de leur amélioration. Le Conseil a commencé son examen à la fin de l'année.

En matière de logement des sans-abri, la Municipalité a en outre décidé de mettre à disposition des lits supplémentaires durant la saison froide en ouvrant l'abri de protection civile de la Vallée-de-la-Jeunesse. Durant l'hiver 2001-2002, c'est une équipe de bénévoles qui s'est occupée de gérer ce dispositif transitoire. L'expérience s'étant révélée peu concluante, l'abri a été placé sous la responsabilité directe de l'administration communale durant l'hiver 2002-2003.

Les démarches orientées vers la création de solutions de logement à mi-chemin entre l'hébergement d'urgence (Sleep-in, Marmotte, abri PCi de la Vallée-de-la-Jeunesse) et le logement traditionnel (avec un bail en bonne et due forme) se sont poursuivies en étroite collaboration avec le Service de l'environnement, de l'hygiène et du logement.

## POLITIQUE D'INTÉGRATION / FORMATION ÉLÉMENTAIRE DES ADULTES

Aucune solution n'ayant été trouvée en ce qui concerne le partage du financement du dispositif CIFEA par les communes de l'agglomération, la Municipalité a décidé de réserver l'accès aux prestations aux seuls habitants de la Ville de Lausanne. Les institutions membres de la CIFEA ayant toutes des listes d'attente, cette décision n'a entraîné aucune conséquence au niveau de la fréquentation des cours.

En raison de la modicité des salaires, les associations constituant la CIFEA ont dû déplorer le départ de plusieurs éléments de valeur. Elles ont rencontré de grandes difficultés à les remplacer. Face à ces constats, la Municipalité a décidé de définir une nouvelle grille de salaires et d'adapter en conséquence les subventions versées aux institutions concernées. Le préavis 2002/41 relatif à l'augmentation des ressources allouées aux institutions de la CIFEA a été soumis au Conseil communal en fin d'année.

En matière de formation élémentaire des adultes, la Municipalité est notamment intervenue auprès de l'administration fédérale (Département fédéral de l'Intérieur) pour attirer son attention sur les efforts importants consentis par la Ville de Lausanne. Ceux-ci ont notamment été relevés dans un récent 'rapport de tendance' publié sous les auspices de l'Office fédéral de la culture. Il en sera également fait état dans la réponse du Conseil fédéral au postulat Hans Widmer consacré à la lutte contre l'illettrisme. Enfin, les démarches se sont poursuivies auprès du Département cantonal de la formation et de la jeunesse dans l'espoir de nouer une collaboration propice à la concrétisation de l'article 49.2 de la nouvelle constitution vaudoise (« **Formation des adultes** : 1) L'Etat encourage la formation permanente et la formation continue. 2) Il prend des mesures permettant à tout adulte d'acquérir des connaissances et une formation professionnelle initiale »).

## RÉFLEXIONS

La réflexion relative à la définition de la politique sociale communale s'est poursuivie. Elle a nécessité de nombreuses rencontres entre instances concernées. Bien qu'encore inachevée, elle a tout de même servi de 'grille d'analyse' lors de l'examen de demandes de nouvelles subventions ou d'augmentations de subventions.

Le Secrétariat général a également été associé à la démarche concernant le problème des 'jeunes adultes en difficulté' (pas spécifiquement lausannois) que peu de structures (publiques ou privées) se sentaient en devoir d'empoigner.

## COORDINATION

Il s'agit d'une activité importante car elle permet en particulier d'aborder des problématiques émergentes pour lesquelles aucune réponse n'est encore proposée. Elle s'étend à l'échelon national (Initiative des villes, Conférence tripartite sur les agglomérations, Plate-forme drogue de l'Union des Villes suisses, Conférence des délégués des villes aux problèmes de toxicomanie, Conférence des délégués communaux, régionaux et cantonaux à l'intégration des migrants), à l'échelon cantonal (coordination en matière de subventionnement aux institutions privées, groupes de travail abordant des questions en relation avec la toxicomanie, la prise en charge des situations de violence et la formation élémentaire des adultes) et à l'échelon régional (politique d'agglomération, politique sociale, politique en matière de toxicomanie)

## BUREAU LAUSANNOIS POUR LES IMMIGRÉS (BLI)

A l'échelon fédéral, la révision de la législation sur le séjour et l'établissement des étrangers, l'asile et la nationalité est toujours en cours. Sur le plan cantonal, l'octroi des droits politiques au niveau communal est désormais acquis avec l'adoption de la nouvelle constitution vaudoise. Dans le domaine de l'intégration, le préposé au BLI siège désormais à la Chambre cantonale consultative des immigrés en tant que représentant de Lausanne, seule commune à y bénéficier d'un siège statutaire. Le BLI a pris également une part importante à la création d'un groupe de travail rassemblant les délégués communaux, régionaux et

cantonaux à l'intégration des migrants. Cet organisme facilite les échanges entre collègues et entretient des contacts suivis avec les instances fédérales en charge des questions relatives à l'intégration. Il permet de transmettre les préoccupations lausannoises aux autorités en charge des dossiers de l'asile et de la migration.

### **ORGANE CONSULTATIF DES ÉTRANGERS DE LAUSANNE**

Les discussions concernant le statut, la composition et le fonctionnement de l'organe consultatif des étrangers de Lausanne se sont poursuivies tout au long de l'année. Elles ont débouché sur un projet qui contribue à donner une très grande autonomie à cet organe et supprime de fait les liens de 'quasi subordination' au BLI qui avaient été à l'origine de la plupart des tensions survenues ces dernières années.

### **SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'HYGIÈNE ET DU LOGEMENT**

Le Service de l'environnement, de l'hygiène et du logement regroupe trois offices distincts :

- 1) L'Office de l'environnement, qui dirige les activités de protection de l'environnement et d'assainissement de l'air.
- 2) L'Office de l'hygiène, composé de 3 sections :
  - l'inspection des denrées alimentaires;
  - l'inspection des viandes aux abattoirs de Lausanne;
  - l'hygiène de l'habitat.
- 3) L'Office du logement dont les activités se divisent en 2 secteurs : les logements subventionnés et les logements du marché libre.

En 2002, les Offices de l'environnement et du logement ont participé activement à la mise en œuvre des projets concernant l'Agenda 21, annoncés dans le cadre des préavis n° 155 du 8 juin 2000 et n° 211 du 19 avril 2001, respectivement adoptés par le Conseil communal les 28 novembre 2000 et 12 février 2002.

#### **OFFICE DE L'ENVIRONNEMENT**

En application de l'Ordonnance fédérale sur la protection de l'air (OPair), cet office assure la surveillance de la pollution atmosphérique. Il contribue aux mesures de lutte en la matière dans le cadre de l'aménagement du territoire.

#### **Groupes de travail**

Les activités de l'Office de l'environnement reflètent l'aspect pluridisciplinaire des problèmes à traiter.

Un certain nombre de dispositions proposées dans le plan des mesures et reprises dans le plan directeur communal se mettent progressivement en place dans les domaines des transports et de l'aménagement du territoire. Le suivi est assuré par un groupe technique ad hoc dirigé par le Service cantonal de l'environnement et de l'énergie. Ce groupe a étendu ses activités aux deux plans des mesures des agglomérations morgienne et

lausannoise et entrepris une actualisation des données relatives aux émissions des deux régions. Un rapport faisant état de l'évolution de la situation a été publié en novembre 2002.

L'Office de l'environnement participe à plusieurs groupes inter-services de l'Administration communale (GTLT, GEIE, GCLB).

Le délégué à l'environnement participe au groupe de pilotage de l'Agenda 21. Dans ce cadre, il représente la Commune dans une étude suisse visant à définir des indicateurs dans les trois domaines social, économique et environnemental. Les résultats de ce travail seront publiés en 2003.

Le délégué à l'environnement est membre de la Commission fédérale de l'hygiène de l'air. Cette année, la commission a étudié la question du benzène dans l'atmosphère et une publication est prévue à ce sujet au printemps 2003. Elle examine maintenant le problème des émissions excessives d'ammoniac.

L'Office de l'environnement participe à divers groupes de travail romands et suisses qui traitent des questions de protection de l'air.

Une rencontre avec les services de mesure de la pollution de l'air de France (Air des deux Savoie), d'Italie (ARPA, vallée d'Aoste), du canton du Valais (RESIVAL), du canton de Vaud (VAUD'AIR) et du canton de Genève (ROPAG) a eu lieu à Aoste pour préparer une inter-comparaison des moyens de mesure qui se déroulera en 2003.

#### **Information**

A l'aide du programme informatique STREET acquis en 2002, l'office est en mesure d'évaluer la qualité de l'air dans une rue donnée de la ville et peut ainsi répondre à ce type de demande.

#### **Pollution atmosphérique**

##### *Sources et valeurs limites*

Parmi les sources de pollution d'origine humaine, on distingue généralement :

- Les ménages (chauffages), pour lesquels le dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>) constitue un bon indicateur.
- L'industrie et l'artisanat, qui produisent une gamme très diverse de contaminants atmosphériques et dont les indicateurs sont essentiellement les métaux lourds sédimentés.
- Les transports, dont la contribution à la pollution de l'air est principalement déterminée par les oxydes d'azote (NO<sub>x</sub> = NO + NO<sub>2</sub>) et représente aujourd'hui environ 60% des émissions. Les véhicules diesel sont, par ailleurs, la source d'émissions de fines poussières (particules d'un diamètre inférieur à 10 micromètres, d'où leur nom de PM<sub>10</sub>), pour lesquelles des valeurs limites d'immissions sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 1998.

La pollution atmosphérique est évaluée en fonction des valeurs limites d'immissions (concentrations des

polluants mesurées aux lieux de leurs effets) prescrites par l'Ordonnance fédérale sur la protection de l'air (OPair).

## Investigations

### *Dispositif général de surveillance*

Le réseau de postes fixes d'analyse en continu comporte actuellement :

- Une station de mesure de l'ozone (O<sub>3</sub>) et de divers paramètres météorologiques à Pierre-de-Plan.
- Une station de mesure des oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>) à la rue César-Roux.
- Un système de mesure en continu, qui fonctionne entre le Palais de Rumine et le toit du Tribunal d'arrondissement de Montbenon depuis 1992. Ce dispositif permet d'analyser simultanément le dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>), l'ozone (O<sub>3</sub>) et le dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>). Raccordé au réseau informatique communal depuis 1998, ce système est exploité à distance.

A ces moyens de mesure continue s'ajoute un réseau de capteurs passifs du dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>), destiné à évaluer la pollution forestière qui représente la « pollution de fond » pour l'agglomération lausannoise. Durant la période estivale, un réseau de capteurs passifs de l'ozone (O<sub>3</sub>) permet de préciser l'exposition des forêts à la pollution oxydante.

Enfin, ce dispositif est complété par le laboratoire mobile, capable de déterminer les principaux contaminants atmosphériques et les conditions météorologiques.

Deux étudiants de l'Ecole d'ingénieurs HES de Lullier ont effectué chacun un stage de 4 mois dans l'office où ils se sont familiarisés avec les activités de mesure de la pollution atmosphérique.

### *Campagnes de mesure*

Durant l'année, le laboratoire mobile a été mis à contribution pour documenter la qualité de l'air à Sébeillon, dans la perspective de la réalisation de la liaison ferroviaire à TRIDEL.

### *Démarche d'accréditation*

La réflexion commencée en 2001, en vue de l'accréditation des analyses de l'air selon la norme ISO 17025, s'est poursuivie. Par une analyse des structures et du fonctionnement, la description écrite des méthodes, l'unification des documents, la démarche d'accréditation doit assurer la "traçabilité" des résultats de mesure ainsi qu'une meilleure information aux clients et usagers. Cette démarche d'"assurance qualité" est réalisée avec l'aide d'un consultant de l'Ecole d'ingénieurs du Valais, qui est accréditée depuis quelques années. Des documents provisoires ont été élaborés pour le système DOAS et l'inscription à l'accréditation est planifiée pour la fin de l'année 2003.

Cette démarche permettra notamment d'identifier et réaliser des améliorations potentielles en vue de réduire les coûts de fonctionnement, de mieux répondre aux demandes des clients et des administrés, d'assurer la reproductibilité des procédures d'analyse et d'en assurer le transfert, d'unifier la gestion des documents.

## **Qualité de l'air**

La pollution par les chauffages, soit la teneur de l'air en dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>) mesurée par le réseau d'analyseurs en continu, est restée faible et très largement au-dessous des valeurs limites d'immissions.

Comme les travaux de suivi du cadastre des nuisances l'ont montré, le trafic motorisé (59% des émissions) reste le principal responsable des dépassements des valeurs limites de l'OPair constatés durant l'année. Il faut noter que les poids lourds à eux seuls contribuent pour 30% aux émissions d'oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>), alors que les voitures de tourisme y contribuent pour 24%. Tout le centre de la ville subit des immissions dépassant la valeur limite annuelle relative au dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>), qui doit être comparée à la moyenne annuelle mesurée.

Cette année, la teneur de l'air en dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>) a légèrement augmenté par rapport à l'année précédente.

## **Contrôle des chauffages**

Dès le 1<sup>er</sup> juillet 2002, à la suite de la démarche ETACOM, ces activités ont été centralisées au Service cantonal de l'environnement et de l'énergie (SEVEN).

Toutefois, au cours du premier semestre 2002, l'inspecteur communal des chauffages a examiné 114 rapports établis par les maîtres ramoneurs (contrôleurs officiels). 96 rapports relevaient une pollution de l'air excessive et 18 rapports annonçaient un rendement trop faible.

Enfin, 6 contrôles ont été effectués sur place par l'inspecteur communal des chauffages suite à des plaintes relatives à des problèmes d'odeurs de combustion incommodes.

Les disponibilités ainsi libérées par l'inspecteur communal des chauffages, qui représentaient 15% de son temps, ont été redéfinies au sein de l'Office de l'hygiène, section hygiène de l'habitat.

## **OFFICE DE L'HYGIÈNE**

L'office regroupe les activités

- de l'inspection des denrées alimentaires : contrôle des denrées alimentaires et des conditions dans lesquelles elles sont produites, conservées et vendues, contrôle des champignons destinés à la consommation personnelle, information des citoyens, formation en matière d'hygiène alimentaire;
- de l'hygiène de l'habitat : salubrité locale, hygiène des constructions, des habitations, des eaux de baignade (piscines et plages accessibles au public);
- du contrôle des viandes aux abattoirs : contrôles sanitaires sur la chaîne d'abattage.

## **INSPECTION DES DENRÉES ALIMENTAIRES**

### **Contrôle des denrées alimentaires et des objets usuels**

Selon le droit alimentaire, la Municipalité organise le contrôle local des denrées alimentaires et objets usuels. Tous les commerces où se vendent des denrées

alimentaires et objets usuels, y compris dans les manifestations occasionnelles, sont régulièrement contrôlés selon un rythme fixé principalement en fonction des risques hygiéniques encourus.

Cette année, 1 829 contrôles ont été effectués. Ils ont donné lieu à 52 avertissements, 63 dénonciations en Préfecture et 327 observations orales. 1 196 kg de marchandises diverses ont été retirées du commerce à l'occasion de 169 interventions. Des 1 774 échantillons prélevés, 799 (45%) ont été contestés par le Laboratoire cantonal, principalement pour des raisons microbiologiques.

Une attention particulière est toujours portée à la détection de tromperies dans la désignation de denrées d'origine animale telles que : jambon cru désigné jambon de Parme, divers poissons vendus comme sole ou Saint-Pierre, estampillage des œufs, etc.

### Contrôle des champignons

En application du droit sanitaire, les récoltes destinées à la consommation personnelle sont contrôlées. 337 récoltes, totalisant 177 kg, ont été examinées. Plus des trois quarts d'entre elles contenaient des champignons impropres à la consommation et 86 kg de champignons altérés, vénéneux, voire toxiques (y compris la mortelle amanite phalloïde) ont été retirés des paniers.

Les champignons commercialisés, par contre, tombent sous le coup du droit alimentaire et font l'objet, comme toutes les autres denrées alimentaires, de contrôles sporadiques dans les points de vente.

### Prévention

Les personnes qui travaillent dans le secteur alimentaire doivent recevoir une formation en matière d'hygiène dans la manipulation des denrées alimentaires. Plusieurs associations professionnelles ou entreprises dispensent une telle formation. Cependant, depuis 1995, l'office de l'hygiène propose un cours d'introduction à l'hygiène alimentaire, destiné principalement au personnel de la restauration et aux manipulateurs d'aliments.

### HYGIÈNE DE L'HABITAT

357 dossiers de plans d'enquêtes publiques ont été examinés. 170 présentaient des lacunes et ont fait l'objet de 565 remarques relatives à des questions de salubrité. En outre, 61 dossiers concernant la création ou la transformation d'établissements publics soumis à patente ont été étudiés, motivant 342 observations. Enfin, 40 rapports de visite de fin de travaux avec préavis d'ouverture ont été rédigés à l'intention de la Préfecture et du Département de l'économie.

296 plaintes du public ont été enregistrées concernant des problèmes relatifs à l'entretien des immeubles, à l'humidité, au chauffage des locaux ou à d'autres causes d'insalubrité telles qu'infiltrations de fumée, émanations industrielles, égouts, rats, parasites, etc. De plus, 148 requêtes s'appliquant à des locaux commerciaux ont été reçues.

La Commission d'inspection sanitaire des immeubles anciens (CISIA) s'est réunie 2 fois. 17 appartements ont été examinés et 6 mesures d'entretien ont été dictées.

### Limitation de la prolifération de pigeons

L'entreprise mandatée a poursuivi la lutte contre la prolifération des pigeons. L'effort a porté sur l'enlèvement des graines déposées en grande quantité sur le domaine public par des particuliers, la surveillance des pigeonniers, la capture et l'euthanasie de pigeons dans les endroits où ils sont en surnombre et lors de plaintes. Son collaborateur, biologiste, a établi un rapport évaluant le problème des pigeons en ville de Lausanne dont les conclusions font ressortir notamment que la nourriture, facteur principal de la prolifération, est trop abondante. Cependant, le dialogue instauré avec certaines associations et personnes permet d'imaginer, dans le futur, une diminution du nourrissage massif.

### Surveillance des plages

L'eau des plages accessibles au public et destinées à la baignade doit être contrôlée pendant la saison des bains. A cet effet, les 40 échantillons prélevés par l'Office dans la zone située entre Bellerive et la Chamberonne ont été analysés dans le laboratoire d'Eauservice pour les paramètres suivants : dénombrement d'*Escherichia coli* et recherche de salmonelles.

Les résultats sont proches de ceux obtenus au cours des années précédentes. Les eaux des plages Bourget (catégories B et C) ainsi que Vaudaire (catégories A, B et C) sont périodiquement de qualité insuffisante; en effet, le nombre de germes fécaux est élevé. La présence de salmonelles a également été détectée à plusieurs reprises dans l'eau de ces deux plages.

Globalement, le prolongement de la conduite de rejet des eaux traitées de la STEP n'a pas permis de constater d'amélioration significative de la qualité des eaux de baignade de la Baie de Vidy. Seules celles du Parc Bourget paraissent de meilleure qualité en 2002 (absence de catégorie D), en comparaison de la moyenne des résultats obtenus durant la dernière décennie.

De plus, les investigations menées dans les eaux de la rivière Chamberonne montrent la présence répétée de salmonelles et une importante quantité de germes fécaux. Il a été décidé de maintenir les panneaux déconseillant la baignade au public, mis en place en 1990.

### Surveillance des piscines

Les 311 prélèvements d'eau dans les piscines accessibles au public (45 bassins répartis dans 31 lieux de baignade) ont permis de déceler 61 échantillons non conformes, totalisant 75 motifs de contestation, soit :

- 21 présences de germes aérobies mésophiles dépassant le maximum admissible de 500 par ml ;
- 1 présence d'*Escherichia coli*, germes d'origine fécale;
- 23 teneurs en chlore actif inadéquates;
- 30 valeurs de pH inadéquates.

### CONTRÔLE DES VIANDES AUX ABATTOIRS

Dans sa séance du 22 mars, la Municipalité a décidé de fermer les abattoirs au plus tard à fin septembre 2002. Leur exploitation a toutefois été prolongée jusqu'au 31

décembre 2002, pour les moutons exclusivement, le temps nécessaire pour effectuer les travaux de réfection utiles afin de recevoir les ovins aux abattoirs de Clarens.

Les activités se sont ainsi poursuivies jusqu'à la fin de l'année, mais à un rythme de moins en moins soutenu. Ainsi, 36 540 bêtes ont été contrôlées, dont 61 (0,17%) ont été déclarées impropres à la consommation. Les analyses d'échantillons de viande et d'organes prélevés sur les carcasses mises en observation, dans le cadre du programme national de surveillance ou par sondage, se sont poursuivies. Les analyses d'hormones et de tranquillisants n'ont pas donné lieu à contestation, mais la présence de substances inhibitrices a été décelée à deux reprises. Aucun des 126 prélèvements effectués pour la détection de l'encéphalite spongiforme bovine (ESB) ne s'est révélé être positif.

Suite à la fermeture des abattoirs, les collaborations extérieures des deux vétérinaires établies précédemment seront renforcées. Pour le reste, les disponibilités ont été redéfinies, soit dans le cadre du service, soit en collaboration avec d'autres services de la Commune. A la fin de l'année, 4 des 5 collaborateurs rattachés au contrôle des viandes sont assurés de poursuivre leur activité professionnelle au sein de l'administration communale.

## OFFICE DU LOGEMENT

L'Office déploie ses activités selon deux axes :

1. Les logements subventionnés
2. Les logements du marché libre.

Dans le domaine des logements subventionnés, l'Office est chargé de promouvoir la construction et la rénovation des immeubles subventionnés, de gérer l'offre et la demande ainsi que de contrôler les loyers et le respect des conditions d'occupation par les locataires. L'office se préoccupe en outre des orientations futures afin d'adapter la politique du logement à la situation socio-économique actuelle.

La cheffe de service, en sa qualité de membre de la Commission immobilière communale, contribue à l'acquisition de terrains et d'immeubles dans le but de développer l'offre de logements à loyers abordables.

Dans le marché libre, l'Office veille à la préservation du parc de logements loués appartenant aux catégories où sévit la pénurie, en application des Lois cantonales de 1985 (LDTR) et de 1989 (LAAL). Ce marché est ainsi protégé contre les démolitions, transformations, rénovations, changements d'affectation ou aliénations abusifs.

### Politique de développement durable - projets en cours d'élaboration

#### *Réorientation de la politique communale du logement*

Voulant adapter la politique des logements subventionnés au contexte socio-économique actuel et y introduire les notions propres au concept du développement durable, la Municipalité a nommé un groupe de réflexion, piloté par l'Office du logement, dont le rapport final a été adopté par la Municipalité en avril

2002. Ce rapport recommande de baser la future politique du logement sur plusieurs axes. Il confirme la nécessité de poursuivre l'aide à la pierre en l'accompagnant de mesures supplémentaires nouvelles soit : 1) assouplissement des prescriptions communales relatives aux conditions d'occupation afin d'augmenter la mixité socioprofessionnelle dans les quartiers; 2) introduction d'une aide personnalisée afin de soulager de nombreux ménages modestes qui n'arrivent pas à accéder à un logement subventionné ou qui ne supportent pas la surcharge du loyer d'un logement subventionné lorsque les subventions diminuent; 3) création d'une "cellule logement" afin de faciliter l'accès aux logements contrôlés ou subventionnés à des ménages défavorisés dont les problèmes financiers ou autres empêchent l'accès à un logement adapté à leurs besoins.

La mise en œuvre de ces mesures fera l'objet d'un préavis sur la future politique du logement.

#### *Création d'une télévision de quartier à la Bourdonnette*

Le préavis n° 211 du 19 avril 2001, concernant la mise en place d'une politique de développement durable en ville de Lausanne, proposait la création d'une télévision de quartier à la Bourdonnette afin d'améliorer la communication à l'échelon du quartier et d'inciter les habitants à élaborer des projets de développement communautaire et de contribuer ainsi à améliorer l'intégration sociale et à donner une image positive et valorisante du quartier. Ce projet a effectivement démarré en mai 2002. Avec la collaboration de la FLCL, un studio a été aménagé dans les locaux de l'ancienne boulangerie, au centre du quartier. Une concession d'exploitation de l'OFCOM a été accordée. L'association TV-Bourdonnette, réunissant des habitants intéressés par la création de cette télévision, a vu le jour. Les premières émissions ont commencé en octobre 2002.

#### *Rénovation de l'îlot Riponne-Tunnel*

La Direction de la sécurité sociale et de l'environnement est engagée depuis 2001, par l'intermédiaire du SEHL, dans une démarche de réhabilitation de l'îlot avec la participation des habitants, qui ont constitué une coopérative de logement appelée Tunnel-Riponne. Dans le cadre de cette démarche un bureau d'architecte, sélectionné avec l'accord des membres de la coopérative, a été mandaté pour étudier un projet de rénovation douce respectant des principes d'équité sociale et du développement durable. Le projet a été finalisé en automne 2002. En parallèle, la vente des immeubles appartenant au Canton (Tunnel 12-14 et Deux-Marchés 11-13) a pu se négocier entre la Commission communale immobilière et le Service cantonal de gérances. Cette transaction doit se conclure en janvier 2003 par la signature d'un acte de vente. Il est actuellement prévu que le SEHL et le Service immobilier piloteront conjointement l'opération de rénovation, au terme de laquelle ils confieront la gestion des appartements et autres locaux à la Coopérative Tunnel-Riponne, sous réserve du respect d'un certain nombre de conditions préservant les objectifs sociaux de la politique communale du logement.

## Autres projets

### Création d'une base de données logement – BDL

Pour mieux connaître le marché du logement, le SEHL formalise une base de données logement appelé BDL qui commencera à se concrétiser courant 2003 avec la transmission des données du dernier recensement fédéral. Depuis 2001, ce projet de base de données se construit avec la collaboration du SOI. La transmission des données - récoltées par l'OFS dans le cadre du recensement fédéral 2000 et promises pour le 1<sup>er</sup> semestre 2003 - sera déterminante pour la campagne de saisie et de contrôles complémentaires à effectuer au SEHL. Ce projet dotera en définitive la Commune d'un outil statistique et administratif performant et permettra d'actualiser en permanence les données « logement » répertoriées dans l'administration communale. BDL permettra également d'établir des liens avec d'autres bases de données communales existantes.

### Marché du logement

Il est généralement admis qu'un taux de vacance de 1,5 à 2% indique un marché fonctionnant dans un certain équilibre entre l'offre et la demande, c'est-à-dire sans pléthore ni pénurie. Rappelons que ce marché se fractionne en segments différents par région, par secteur urbain, par taille de logements, par niveau de confort et par loyer. Agréger par exemple, la totalité des logements d'un canton, toutes tailles et loyers confondus, limite considérablement le sens de cet indicateur.

Une enquête semestrielle permet de distinguer le nombre de logements vacants sur le territoire communal lausannois, par taille et par loyer. Prenant en compte les logements de 2 à 5 pièces et plus, force est de constater qu'une pénurie grave sévit à Lausanne, en particulier, dans les logements à loyers abordables correspondant aux moyens et besoins de la majorité de la population.

Au 31 décembre, la situation s'est présentée comme suit :

Nb pièces	Nb logts	Ensemble des logements vacants			
		Loyers moyens Fr.	Nb Absolu	Nb en %	Taux de vacances %
1	10 488	578	35	30,97	0,33
2	19 197	927	36	31,86	0,19
3	22 184	1 220	30	26,55	0,14
4	10 014	1 348	4	3,54	0,04
5 et +	6 334	2 446	8	7,08	0,13
Totaux	68 217		113	100	0,17

Quant aux appartements disponibles à vendre à la fin de l'année, ils étaient les suivants :

Nombre d'appartements	Nombre de pièces	Prix	
		Minimum	Maximum
1	1	—	160 000.—
7	3	150 000.—	205 000.—
7	4	349 000.—	575 000.—
2	5 et +	575 000.—	750 000.—

### Construction de logements subventionnés

91 logements subventionnés nouveaux ont été mis sur le marché durant l'année 2002 à Prélaz. Actuellement, 88 logements sont en cours de construction (Haldimand 3 et Oiseaux 6) ou en voie d'achèvement (Prélaz lot 3).

Dans le cadre du Plan directeur communal adopté en 1993, un programme de construction de logements subventionnés, à moyen et long terme, a été établi; il prévoyait la réalisation de 1 650 logements répartis en 36 opérations de construction. En raison principalement du redimensionnement de certaines opérations, le programme propose actuellement la construction de 1 580 logements.

Depuis 1994, 24 opérations représentant 644 logements ont pu être réalisées ou sont encore en cours de construction. Trois projets ont, en outre, reçu l'aval du Conseil communal (Rôtillon, lots 4-5 de Prélaz et Echallens 3), mais attendent des autorisations complémentaires pour ouvrir leur chantier.

Pour la législature 2002 - 2005 ou au-delà, selon l'évolution de la demande, 16 projets, soit environ 800 logements, devraient être étudiés et mis en œuvre.

### Rénovation des logements subventionnés

En 2002, la Commune a subventionné la rénovation d'un immeuble de 17 logements (Pontaise 50) qui a été construit avant 1965 avec l'aide des pouvoirs publics. En outre, 267 logements sont en cours de rénovation. Ces travaux s'achèveront progressivement fin 2002-courant 2003. Le subventionnement est apporté en application de la Loi cantonale du 9 septembre 1975 sur le logement.

### Acquisition d'immeubles et terrains

L'Office du logement a activement participé à la conservation du parc locatif subventionné. A cet effet, il a permis à la commune de Lausanne d'acquérir respectivement 22% du capital de la SA Le Geai, propriétaire de deux immeubles totalisant 25 logements et 7% du capital de la SI Le Logis familial SA possédant deux immeubles totalisant 56 logements. Ces acquisitions ont été opérées afin que les autorités lausannoises puissent continuer à participer activement à la vie de ces sociétés propriétaires exclusives de logements subventionnés.

3 parcelles ont été acquises à la Clochette. Elles représentent une surface totale de 4 717 m<sup>2</sup> et permettent de construire un ensemble de 50 - 60 logements subventionnés.



## Occupation des logements subventionnés

### La demande

Depuis fin 1999, la pénurie de logements se fait fortement sentir au niveau de l'offre et de la demande de logements subventionnés. Ainsi, l'offre a chuté d'environ 20% en moyenne durant l'année et la demande a augmenté d'environ 95%. Cet état de fait engendre une tension qui devient perceptible auprès des clients de l'Office du logement.

L'Office du logement dénombrait 1 226 demandes actives au 31 décembre, contre 1 118 en 2001, 921 en 2000, 870 en 1999 et 1 035 en 1998.

Répartition de la demande selon les types d'appartements :

Pièces	Nb demandes	Demandes en %
1-1,5	128	11
2-2,5	313	28
3-3,5	343	30
4-4,5	312	28
5	22	3
Totaux	1 118	100

### L'offre

La pénurie est également ressentie au niveau de l'offre, les locataires hésitant à résilier leurs baux pour, cas échéant, se loger sans contrainte sur le marché libre.

Ainsi l'offre moyenne mensuelle simultanée s'est-elle située à 28 logements en 2002 contre 137 en 2001, 60 en 2000, 75 en 1999 et 113 en 1998.

### Les revenus des ménages

Parmi les 1 226 ménages candidats à l'occupation d'un logement subventionné, on relève que 55% disposent de revenus inférieurs à Fr. 40 000.—. Les logements les plus demandés sont les 2 pièces dont les loyers se situent entre Fr. 500.— et Fr. 700.—, les 3 pièces entre Fr. 700.— et Fr. 900.—, ainsi que les 4 pièces entre Fr. 1 100.— et Fr. 1 400.—.

### Le contrôle de l'occupation des logements subventionnés, les suppléments de loyers et les résiliations des baux

Le secteur de la révision de l'Office du logement est chargé de contrôler le respect des conditions d'occupation par les locataires. Un dépassement des revenus définis selon le barème conduit à des suppléments de loyer. Un écart important entre les prescriptions communales et la situation réelle du locataire peut conduire à la résiliation du bail.

Sur près de 7 000 locataires, 1 789 ont subi un contrôle, 23 (1,28%) ont reçu une résiliation ferme avec possibilité de prolongation et 252 (14,08%) ont reçu un avis de supplément de loyer ou de suppression des aides.

### Les suppléments de loyer

Le nombre de ménages dans l'obligation de payer un supplément de loyer (principalement en raison de l'augmentation de leur revenu ou de la sous-occupation de leur logement) a été de 279 en 2002. Ces ménages ont rétrocédé au total la somme de Fr. 324 546.— à la Bourse communale.

### Aide individuelle au logement

En application du Règlement cantonal du 16 décembre 1977, 27 locataires bénéficient encore de l'aide individuelle dite AIL I. L'application de cette disposition a été suspendue en 1988 par le Conseil d'Etat.

En revanche, le Règlement cantonal du 18 mars 1988 prévoit une aide individuelle dégressive limitée à une durée de 5 ans, dite AIL II. Plus aucun locataire n'est au bénéfice de l'AIL II à Lausanne.

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2002, une allocation communale au logement (AAL) a été mise en place sur décision de la Municipalité. Elle est destinée à venir en aide aux locataires de logements subventionnés dont les loyers sont devenus inabordable en raison de la dégressivité, voire de la disparition des subventions selon la Loi du 9 septembre 1975 sur le logement.

Les conditions pour obtenir cette allocation communale au logement (AAL) sont relativement sévères. En bref, cette allocation est destinée aux locataires payant un loyer supérieur à Fr. 1'200.— sans les charges et dont le rapport loyer/revenus est supérieur à 25%.

Cette aide doit être demandée expressément. Au 31 décembre 2002, 25 familles bénéficiaient de ce soutien leur permettant de conserver un logement dans le quartier dans lequel elles sont bien intégrées.

L'étude d'une allocation au logement généralisée au marché libre est à l'étude. Une proposition favorisant les familles modestes figurera dans le prochain préavis sur le logement.

### Constructions, démolitions, rénovations, changements d'affectation et aliénations dans le marché libre

#### Constructions

Durant l'année 2002, 182 appartements neufs ont obtenu un permis d'habiter (dont 14 villas et appartements en PPE), déduction faite des appartements compensés lors de démolitions (les réalisations subventionnées de Prélaz n'apparaissent pas encore dans ce décompte).

#### Démolitions, rénovations, changements d'affectation

La Loi cantonale du 4 mars soumet à autorisation la démolition, la transformation et la rénovation de maisons d'habitation ainsi que l'utilisation de logements à d'autres fins que l'habitation. L'autorité de décision est le Service cantonal du logement, relevant du Département de l'économie. La décision cantonale est fondée sur un préavis communal.

### Traitement des demandes d'autorisation

2 autorisations de démolir accordées durant l'année entraîneront la disparition de 4 appartements (13 pièces). En compensation, il sera reconstruit 23 appartements (84 pièces), soit une augmentation de 19 appartements (71 pièces).

Les 52 autorisations de transformer ou de rénover ont touché 748 logements totalisant 1988 pièces.

Les 22 autorisations de changement d'affectation ont entraîné la disparition effective de 32 appartements (119 pièces). La Municipalité a préavisé négativement pour un dossier qui impliquait la disparition d'un appartement subventionné, ce qu'a confirmé le Service cantonal du logement. Bien que restrictive, la Loi du 4 mars 1985 permet néanmoins, pour les changements d'affectation, des autorisations sous les motifs suivants : logement n'appartenant pas à une catégorie où sévit la pénurie – ancien logement de service – pour l'usage du propriétaire – pour raison d'intérêt public ou général – changement d'affectation partiel – autres circonstances exceptionnelles.

Globalement, en 2002, les demandes d'autorisation concernant la Loi du 4 mars 1985 ont augmenté de 117% par rapport à 2001.

### Aliénation des appartements loués

Dans le cadre de la Loi du 11 décembre 1989, concernant l'aliénation d'appartements loués, il a été examiné 179 demandes, soit 70 de plus que l'année précédente. Précédées de préavis communaux favorables, toutes les autorisations requises ont été accordées, parfois sous conditions, par le Service cantonal du logement.

## SERVICE DES ASSURANCES SOCIALES

On se souviendra de l'exercice écoulé comme étant celui

- de l'entrée en vigueur, le 1<sup>er</sup> juin, des sept accords bilatéraux conclus entre la Suisse et l'Union européenne. L'un d'entre eux - celui sur la libre circulation des personnes - coordonne les différents systèmes nationaux de sécurité sociale, sans toutefois les uniformiser. Chaque pays conserve la structure, le genre et le montant de ses prestations d'assurance.
- de la fin de la collaboration administrative avec l'assureur-maladie SUPRA avec effet au 1<sup>er</sup> juillet. Jusqu'à cette date, un service minimum aux assurés était garanti : transfert des factures de soins, renseignements divers, adhésions, démissions, transferts.
- de la dénonciation - au 31 décembre - du contrat collectif conclu entre la Municipalité et SUPRA, dénonciation résultant de la non-attractivité des primes proposées, celles-ci étant quasiment identiques à celles pratiquées pour les assurés individuels.

## ALLOCATIONS COMMUNALES DE NAISSANCE

Approuvé par le Conseil communal le 28 janvier 1992, le préavis 130 définit les modalités d'octroi de l'allocation communale de naissance et fixe les règles permettant l'adaptation - à chaque nouvelle période fiscale - des montants de l'allocation et du revenu déterminant. La Municipalité, usant de son droit, a adapté les montants des allocations et les limites de revenu y donnant droit.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2001 - date de la dernière adaptation - le montant de l'allocation varie de Fr. 910.— à Fr. 1 350.— par palier de Fr. 110.— en fonction de la situation économique des parents du nouveau-né. Le revenu déterminant maximum permettant l'octroi de l'allocation est fixé à Fr. 56 000. Cette limite est augmentée de Fr. 7 000.— par enfant autre que le nouveau-né.

Les parents ou celui des parents qui élève l'enfant doivent/doit être domicilié(s) légalement à Lausanne depuis trois mois. Les intéressés sont informés de l'existence de cette allocation. S'ils souhaitent y prétendre, ils doivent la requérir.

Les statistiques relatives à cette aide sont les suivantes :

Cas en suspens au 31.12.2001, réglés sur budget 2002 :	65
Nombre de naissances et d'accueils en vue d'adoption d'un enfant (-3.9%*) :	<u>1 341</u>
Total :	<u>1 406</u>

Revenu déterminant	Allocation	Octrois	Montants
Fr.	Fr.		Fr.
< 34 000	1 350	332	448 200
de 34 001 à 39 500	1 240	66	81 840
de 39 501 à 45 000	1 130	84	94 920
de 45 001 à 50 500	1 020	63	64 260
de 50 501 à 56 000	910	70	63 700
Total :		615	752 920
		(+ 2.5%*)	

\* par rapport à l'année précédente

Il est intéressant de noter que le pourcentage de nouveau-nés donnant droit à l'allocation (45.9%) est supérieur à celui de l'année précédente (43.1%).

Les causes de refus d'allocation sont les suivantes :

— cas pour lesquels la condition de domicile n'était pas remplie :	129	(151)
— cas divers (aucune réponse, personne partie sans laisser d'adresse, à l'étranger, etc.) :	558	(547)
— cas pour lesquels la limite de revenu de Fr. 56 000.— était dépassée :	81	(111)
Cas en suspens au 31.12.2002	23	( 65)

Le détail des cas dans lesquels l'allocation a été refusée pour cause de revenus trop élevés est le suivant :

de 56 001	à	60 000	21	(21)
de 60 001	à	65 000	15	(33)
de 65 001	à	70 000	6	(22)
de 70 001	à	75 000	13	(15)
de 75 001	à	80 000	9	(12)
plus de		80 001	<u>17</u>	<u>(8)</u>
			81	(111)

D'autre part, 49 (67) rappels ont été adressés à des parents qui avaient manifestement droit à cette prestation et de la part desquels la première lettre n'avait suscité aucune réaction.

Suite à ce rappel, 41 (64) couples ont reçu une allocation :

22 (37) couples ont reçu l'allocation de	Fr. 1 350.—
1 (6)	Fr. 1 240.—
7 (5)	Fr. 1 130.—
5 (10)	Fr. 1 020.—
<u>6 (6)</u>	Fr. 910.—
41 (64)	

Une information relative à l'allocation de maternité cantonale est adressée aux nouveaux parents en même temps que celle relative à l'allocation communale de naissance.

209 (223) d'entre eux ont déposé une demande dont l'examen est de la compétence de la Caisse générale d'allocations familiales à Clarens.

## BUREAU DES AFFILIÉS

- Le nombre des affiliés à notre agence a atteint le chiffre record de 10 687. Les personnes sans activité lucrative, à elles seules, représentent 56.4% de l'ensemble, les indépendants 25.9% et les employeurs de personnel 17.2%.
- Sur les 76 contrôles d'employeurs effectués par le Service de révision de la Caisse cantonale vaudoise de compensation pour le compte de l'agence de Lausanne, 46 ont permis de constater des erreurs dans les déclarations de salaires. Des salaires ont été déclarés à tort pour un total de Fr. 28 757.— tandis que Fr. 2 556 034.— ont été éludés.
- La barre des 11 000 étudiants contrôlés par l'agence n'est pas loin d'être franchie. 70% d'entre eux sont immatriculés à l'Université et à l'EPFL.
- Dès le 1<sup>er</sup> juin, l'allocation de formation professionnelle est également versée aux enfants qui étudient dans un pays de l'Union européenne et il en va de même pour l'allocation pour famille nombreuse, pour autant que toute la famille réside sous le même toit.
- 8 087 personnes ont été contactées dans le cadre du contrôle de l'affiliation à une caisse-maladie des personnes arrivant sur le territoire de la commune en provenance d'un autre canton ou de l'étranger ainsi que des nouveau-nés.

## BUREAU DES RENTES AVS/AI

- Le montant annuel des prestations AVS/AI versées par l'agence s'élève à plus de 275 millions de francs, soit près de 23 millions en moyenne mensuelle.
- 35 femmes ont pris une retraite anticipée à 62 ans moyennant une réduction définitive de leur rente de leur rente de 3.4%.
- 6 hommes ont pris une retraite anticipée à 64 ans et 9 à 63 ans moyennant une réduction définitive de leur rente de 6.8% par année d'anticipation.
- Conséquence de l'entrée en vigueur des accords bilatéraux, l'agence doit engager la procédure dite « inter-étatique », afin d'examiner le droit éventuel à une prestation étrangère lorsqu'un assuré a accompli des périodes d'assurance dans un pays de l'Union européenne ou de l'AELE.
- 4 287 demandes de subside à la cotisation d'assurance-maladie ont été transmises à l'Organe cantonal de contrôle de l'assurance-maladie et accidents pour décision. Parmi elles, 681 concernent des étudiants majeurs, 876 des personnes au bénéfice de l'ASV, 419 des chômeurs et 119 des bénéficiaires du RMR.

## BUREAU DES PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES

- Ce bureau a pour mission de gérer 7 372 dossiers de prestations complémentaires à l'AVS/AI qui permettent à 8 227 habitants de notre ville de vivre décemment en se répartissant, selon leurs besoins, les 95 millions dépensés cette année pour cette seule branche d'assurance sociale (y compris les prestations complémentaires pour frais de guérison). Cela représente près de 8 millions en moyenne mensuelle. Ajoutés aux 23 millions de rentes par mois, l'Agence verse donc mensuellement 31 millions de francs de prestations.
- Sur les 7 372 dossiers de prestations complémentaires, 1 263 (17.1%) concernent des personnes placées en EMS.
- La révision quadriennale de 1 866 dossiers de bénéficiaires a été favorable à 31.5% d'entre eux alors que 24.3% des dossiers révisés a abouti à une diminution.
- 274 décisions de restitution de prestations complémentaires indûment perçues ont été notifiées. Les montants réclamés s'élèvent à Fr. 1 543 441.— au total.
- Il a été procédé à 5 182 enquêtes (+ 23% par rapport à 2001), soit 3 565 rencontres avec les assurés et 1 617 démarches effectuées auprès d'organes officiels (commissions d'impôts, offices des poursuites, etc.).

## BUREAU DE LA COMPTABILITÉ

- Dans le domaine du recouvrement des cotisations AVS, il est intéressant de noter que le nombre des poursuites introduites est en diminution (1 827 contre 2 223 en 2001) et que les sommes à recouvrer ont atteint le montant de Fr. 2 440 028.80 contre Fr. 2 958 933.15 l'année précédente.

- 527 sursis au paiement ont été accordés par écrit pour un total de créances de 2.7 millions de francs.
- 7 plaintes pénales ont été déposées contre des employeurs ayant détourné de leur but des cotisations AVS déduites du salaire de leurs employés.

## SERVICE SOCIAL ET DU TRAVAIL

L'année a été marquée par plusieurs événements dont le plus important fut l'audit du Contrôle cantonal des finances (CCF) au Centre social régional (CSR) :

- L'Office régional de placement (ORP) s'est à nouveau trouvé confronté à une surcharge importante de travail non seulement en raison de l'augmentation du taux de chômage - qui atteignait 6.73% pour l'ensemble des demandeurs d'emploi, mais aussi à cause du flux incessant d'entrées et de sorties, avec son corollaire en termes de charge administrative.

Il a fallu compléter l'effectif des collaborateurs. Les démarches d'engagement prendront leur plein effet dans le courant du premier trimestre 2003.

- Le bureau des programmes d'emplois temporaires subventionnés (BPO) a poursuivi la démarche de consolidation de sa structure. Le Service cantonal de l'emploi (SDE) a introduit un cahier des charges définissant plus clairement ses attentes.
- Alors que l'année devait permettre de consolider les structures du CSR, l'audit du CCF, déclenché le 1<sup>er</sup> février, a entraîné des problèmes dont la presse s'est fait l'écho. Durant toute l'année, la pression a été énorme sur l'ensemble des cadres et des collaborateurs. Les bénéficiaires n'ont pas eu trop à en pâtir.

En matière de gestion du personnel et dans le cadre du processus GEPEL, les premiers entretiens de collaboration ont été réalisés. Très intéressante et utile cette démarche est néanmoins chronophage. L'observation du taux d'absence du personnel fait l'objet d'une attention particulière. L'évolution de la moyenne du nombre de jours d'absence pour cause de maladie par collaborateur, se présente comme suit :

1999 :	10.41
2000 :	11.33
2001 :	13.55
2002 :	14.24

Cette hausse concerne l'ensemble du service. Pour le seul CSR, la moyenne s'est stabilisée à 15.57. Elle reste supérieure à la moyenne générale. C'est dans cette unité que l'on relève 14 cas de maladies de longue durée (sur 25 pour l'ensemble du service) totalisant de 31 à 217 jours d'absence.

L'enquête sur la santé au travail a été réalisée en fin d'année. L'analyse des résultats est actuellement en

cours par l'Institut universitaire de médecine sociale et préventive.

## ETAT-MAJOR DU SERVICE

Le caractère indispensable de ce groupe, tant dans les conseils et le soutien juridiques et financiers que dans celui des enquêtes a été confirmé.

Ses interventions dans le cadre des questions juridiques sont de nature diverse, notamment dans les domaines du droit de la famille, du droit du bail, des assurances sociales, du droit de la poursuite pour dettes et faillite ou encore du secret de fonction. A cet effet, il poursuit l'élaboration de fiches pratiques juridiques à l'attention des collaborateurs du service.

Le groupe a traité 488 dossiers ayant trait à des problèmes juridiques divers, soit 138 dossiers de plus que l'année précédente et 408 de plus qu'en 1999.

Ses investigations l'ont conduit à déposer 25 dénonciations préfectorales et 6 plaintes pénales. Il a également reçu 107 nouvelles demandes d'enquêtes, soit pratiquement le double de l'année précédente. Soixante-trois dossiers relatifs à des questions financières ou comptables concernant des personnes au bénéfice des régimes sociaux lui ont été soumis et il a continué à suivre 62 dossiers des années précédentes.

Dans le cadre des enquêtes fiscales relatives à l'ouverture des dossiers d'aide sociale ou de revenu minimum de réinsertion, il a traité 2 129 demandes en fournissant au CSR les informations nécessaires. Il a également traité, préalablement à l'ouverture de nouveaux dossiers, 2 129 demandes afin de vérifier l'existence éventuelle d'un droit aux indemnités de chômage.

La complexité du travail du groupe Ressources tient non seulement à la diversité des tâches qu'il réalise pour l'ensemble du service, mais aussi à la difficulté engendrée par certaines enquêtes débouchant sur la découverte de perceptions indues, voire de délits pénaux.

Le groupe a également servi d'appui pour différents travaux à l'échelle du service, comme le suivi de la nouvelle procédure de restitution relative aux perceptions indues d'aide sociale vaudoise et de revenu minimum de réinsertion, la préparation de lettres types pour le CSR, le suivi et la validation du fonctionnement du système d'informations PLASTA (SysInfo Plasta), ainsi qu'un soutien informatique régulier à l'ensemble de l'état-major. Il a également été mis à contribution de manière importante dans le cadre de l'audit effectué au cours de l'année par le CCF, notamment pour l'étude et la rédaction des différentes réponses de la Municipalité aux instances cantonales.

## UNITE D'ASSAINISSEMENT FINANCIER (UnAFin)

Cette unité, a ouvert ses portes début septembre 2001. Son effectif est passé de 4 à 5 personnes au début novembre.

L'unité s'adresse aux Lausannois endettés ou surendettés, non inscrits au Registre du Commerce, qui désirent trouver une solution pour se sortir de cette situation délicate.

L'UnAFin travaille sans fonds et table sur la capacité des clients à générer eux-mêmes le financement de leur désendettement par le disponible sur leurs revenus après paiement de toutes les charges courantes.

Au 31 décembre, 366 personnes (une par jour ouvrable depuis septembre 2001) ont demandé à bénéficier de l'aide de l'UnAFin. Cinquante personnes sont en cours de désendettement, dont 15 par le moyen d'un règlement amiable des dettes (art. 333 LP). De nombreux dossiers sont à l'étude en vue de définir des stratégies de désendettement propres à chaque situation.

Dans toutes les situations suivies régulièrement par l'UnAFin, il est veillé à ce que les charges courantes soient réglées, en particulier les impôts et les cotisations d'assurance maladie.

#### **SUBVENTION DE COURSES DE LOISIRS EN FAVEUR DES PERSONNES A MOBILITE REDUITE**

900 personnes ont bénéficié de ces subventions durant l'année pour un total 20 480 courses. Les dépenses enregistrées au 31 décembre s'élevaient à Fr. 530 111.—.

Vu la part croissante représentée par les courses médicales dans le total des courses subventionnées, la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement a décidé, conformément au préavis 1989/226, de ne plus autoriser les bénéficiaires à financer leurs transports médicaux par le moyen des bons prévus pour les courses de loisirs. Cette décision entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2003.

#### **FONDATION LAUSANNOISE D'AIDE PAR LE TRAVAIL (FLAT)**

Le secrétariat de la FLAT assure l'instruction des demandes, la préparation des dossiers pour le conseil de la fondation ainsi que leur suivi. L'on se référera, pour de plus amples détails, au rapport annuel de la fondation.

#### **ENQUÊTES EN VUE D'AUTORISATIONS POUR LA GARDE D'ENFANTS À LA JOURNÉE**

Soixante-deux visites ont été réalisées durant l'année. Trente-deux enquêtes ont débouché sur 22 autorisations provisoires, 9 renoncements sans autorisation et 1 refus d'autorisation susceptible de recours. Huit visites de suivi aux mamans de jour, 8 secondes visites pour enquête, 5 entretiens de réseaux ainsi que 9 visites faisant suite à des dénonciations de mamans de jour non autorisées, telle a été l'activité de l'assistante sociale chargée de cette mission.

En parallèle aux enquêtes, l'élaboration et la signature d'un protocole de collaboration s'est concrétisé pendant cette année entre les différents partenaires concernés. Le service de protection de la jeunesse, l'association pour l'entraide familiale, le jardin-famille et le Service social et du travail.

#### *Enquêtes en vue d'autoriser la garde d'enfants à la journée*

1993	108
1994	91
1995	81
1996	59
1997	52
1998	46
1999	48
2000	39
2001	38
2002	32

#### **GARDE-MEUBLES COMMUNAL**

Le garde-meubles a pris possession de ses nouveaux locaux à Perrelet. Réalisé par étapes, le déménagement a permis la liquidation de certains lots. Néanmoins, il ne reste que peu de place disponible malgré une sensible diminution des expulsions exécutées. Pour cette seule année, 60 nouveaux lots ont été entreposés au garde-meubles.

	Expulsions	
	Annoncées	Exécutées
1993	169	63
1994	204	124
1995	236	111
1996	252	134
1997	305	151
1998	334	170
1999	420	210
2000	425	192
2001	392	199
2002	322	140

#### **OFFICE REGIONAL DE PLACEMENT (ORP)**

Les statistiques tenues par la Commune distinguent les chômeurs correspondant à la définition du Secrétariat d'Etat à l'économie (seco), dont l'effectif sert à calculer le taux de chômage « officiel », des demandeurs d'emplois. L'effectif des chômeurs au 31 décembre (définition seco) a augmenté de 545 unités par rapport à 2001. L'effectif total des demandeurs d'emploi connaît également une augmentation de 676 unités par rapport à la situation prévalant une année auparavant. On relèvera en outre que 5 993 personnes sont passées dans les bureaux de l'administration communale pour s'inscrire comme chômeurs ou demandeurs d'emploi, ce qui représente une augmentation de 896 personnes par rapport à l'année 2001.

Les chiffres du chômage ont été en baisse durant la première moitié de l'année et sont remontés très fortement dès le mois de juillet. Malgré tout, l'année n'a pas révélé de hausse significative du nombre de chômeurs de longue durée.

En effet, proportionnellement à l'ensemble des chômeurs recensés en fin d'année, et malgré une petite augmentation en chiffres absolus, on constate une

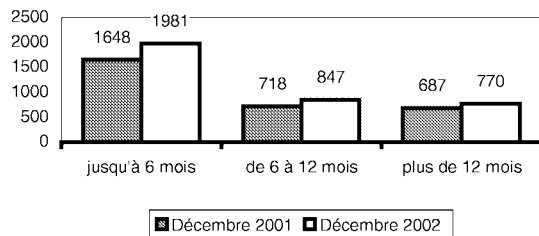
légère baisse du pourcentage de chômeurs de longue durée (+ de 12 mois) par rapport à 2001.

Fin décembre 2001 : 687/22.5%

Fin décembre 2002 : 770/21.4%

Le graphique ci-dessous illustre cette évolution.

**Répartition des chômeurs selon la durée de chômage à Lausanne**



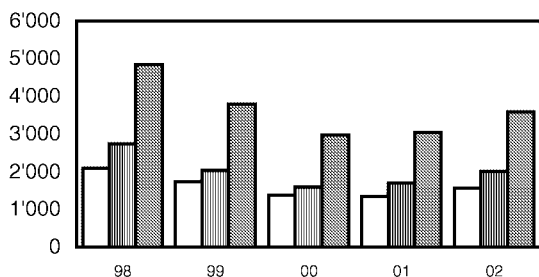
Les demandeurs d'emploi de longue durée demandent un investissement en temps et un suivi importants. A cela vient s'ajouter une augmentation chronophage des flux, autrement dit des inscriptions et des sorties du chômage. Ce fait est sans doute révélateur d'une nouvelle évolution vers un marché de l'emploi encore plus volatile. En 2001, l'ORP avait enregistré en moyenne 20 inscriptions par jour; en 2002 cette moyenne s'est élevée à 24/jour. De septembre à décembre, cette moyenne est même passée à 27/jour. Pour la même période, les inscriptions à l'Office du travail sont montées à 35 demandes par jour. La différence provient du fait que :

a) Des personnes retrouvent un travail entre leur passage à l'Office du travail et leur premier entretien à l'ORP.

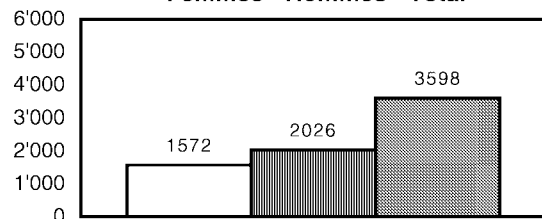
b) D'autres renoncent à leur inscription au chômage pour des raisons qui restent inconnues (cela se passe souvent après la séance d'information concernant les droits et les devoirs du demandeur d'emploi).

Le nombre de sorties a suivi la même tendance mais dans une moindre mesure, entraînant ainsi une nouvelle hausse du taux de chômage.

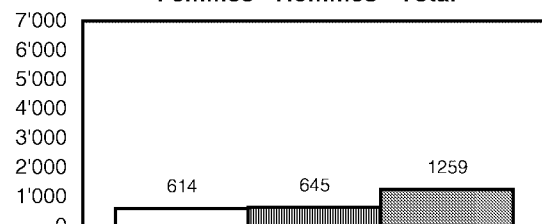
**Evolution du chômage depuis 1998 Femmes - Hommes - Total**



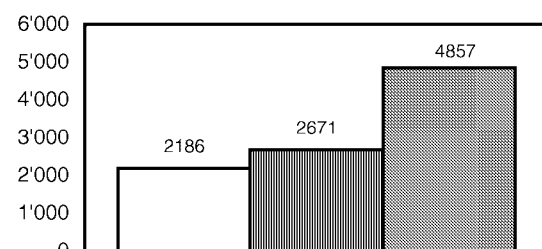
**Chômeurs (seco) comptés dans les statistiques au 31.12.2002 Femmes - Hommes - Total**



**Chômeurs hors statistique seco au 31.12.2002 Femmes - Hommes - Total**



**Tous les demandeurs d'emploi au 31.12.2002 Femmes - Hommes - Total**



L'effectif de l'ORP a été adapté à la hausse. Au 31 décembre, il se monte à 68 personnes. Trois collaborateurs ont quitté l'office en cours d'année pour rejoindre le secteur privé. Sept conseillers venant respectivement des ORP d'Orbe, d'Yverdon et de Morges, ainsi que quatre nouveaux ont été engagés par contrat de droit privé. L'office a travaillé en surcharge pendant toute l'année, avec en moyenne 110 dossiers par conseiller. Cinq engagements ont d'ores et déjà été prévus: deux en janvier 2003, deux en février et un en mars.

En mai, le seco a demandé un resserrement des exigences en matière de contrôle des recherches d'emploi; les demandeurs doivent maintenant remettre les preuves de leurs recherches, au plus tard le 5 du mois suivant. Passé ce délai, une demande de justification leur est envoyée, leur accordant du même coup un délai supplémentaire de dix jours. Cette procédure, peu pratique, engendre un surcroît de travail administratif dû à de nombreux échanges épistolaires avec les assurés.

Les accords bilatéraux sur la libre circulation des personnes sont entrés en vigueur le 1er juin. Seuls 8 cas ont été traités à Lausanne sur 18 pour tout le canton. Cinq chômeurs lausannois ont pu se rendre durant trois mois à l'étranger pour chercher du travail : 1 en Espagne, 3 en France et 1 en Allemagne. Trois sont rentrés au pays et y poursuivent leurs démarches de recherche d'emploi. A l'inverse, 3 ressortissants étrangers sont venus chercher du travail en Suisse : 2 personnes d'origine française ont trouvé un emploi. Une ressortissante espagnole bénéficie de l'appui de l'ORP mais sans indemnités de chômage. Les appels téléphoniques pour des demandes de renseignements ont par contre été fort nombreux, démontrant que notre pays, à quelques rares exceptions près, était le seul réellement au courant et capable de répondre aux demandes.

Quant à l'avenir du marché de l'emploi à moyen terme, il semble difficile de faire des prévisions. Une grande flexibilité et une rapidité d'adaptation seront à nouveau nécessaires pour, si possible, anticiper ou à défaut réagir promptement aux fluctuations qui ne manqueront pas de se produire. L'entrée en vigueur de la LACI révisée ne manquera sans doute pas de créer quelques remous.

#### Activité de l'ORP

	2000	2001	2002
Entreprises contactées	1 109	191	256
Places vacantes acquises	2 484	2 237	*2 294
Placements effectués	1 268	942	* 914
Entretiens	79 908	69 341	*79 397

\* Chiffres enregistrés jusqu'au 30 novembre selon les statistiques (monitoring ORP) PLASTA / SECO (anciennement OFDE).

## OFFICE DU TRAVAIL

### PROGRAMMES D'EMPLOIS TEMPORAIRES SUBVENTIONNES (BPO)

Le Service cantonal de l'emploi (SDE), a imposé un nouveau cahier des charges aux organisateurs d'emplois temporaires subventionnés (ETS). Le nouveau cahier des charges marque la volonté du SDE de viser la qualité des mesures et de définir beaucoup plus clairement ce qui est attendu de l'organisateur

d'ETS. Il demande un plus grand travail à l'organisateur en matière d'entretiens d'évaluation et de soutien à la recherche d'emploi. D'autre part, le SDE annonce que les organisateurs devront obtenir la certification EduQua pour le secteur de la formation pour fin décembre 2003.

Le Bureau des emplois temporaires subventionnés (BPO) a dû redéfinir ses moyens en fonction des nouvelles exigences du SDE et des besoins en matière d'ETS exprimés par les conseillers des Offices régionaux de placement.

Un autre élément marquant a été l'annonce, par le SDE, du changement de mode de subvention des ETS pour 2003. La subvention sera versée sur la base d'une commande formelle du SDE et non plus sur la base d'un décompte établi en fin d'exercice. Il a fallu négocier dès l'automne une commande du SDE permettant d'évoluer avec suffisamment de moyens pour répondre aux exigences de qualité.

La fréquentation montre une légère baisse par rapport au nombre de mois d'ETS calculé en EPT (-0.8%), alors que le nombre de participants aux mesures a augmenté (+6.3%). Ces chiffres indiquent que la durée moyenne des mesures diminue, induisant une charge de travail supplémentaire pour la structure. En effet, une rotation plus rapide dans l'occupation des postes occasionne plus de démarches auprès des ORP plus d'entretiens d'évaluations avec les participants.

Au niveau de la gestion des programmes d'ETS, on signalera la fin du programme « Hommage à la Suisse » et le changement de statut du programme Syni qui propose des postes ETS dans le secteur international. Il deviendra programme national depuis janvier 2003 et se trouvera subventionné directement par le seco et non plus par le SDE, comme les autres.

Le tableau ci-dessous permet de visualiser l'évolution du nombre des missions en ETS selon le type de subvention ainsi que la provenance des bénéficiaires.

#### Missions en ETS: type de subvention et provenance:

Année	Nb total	Type de subvention					Provenance bénéficiaires	
		LACI	RMR-LEAC	RMR 50+	ODR	AI	ORP Lsne	Autres ORP
2000	770	623	99	46	0	0	508	262
2001	766	609	93	63	1	0	485	281
2002	814	660	103	49	1	1	492	322

#### Programmes ETS toutes subventions confondues: Répartition du nombre de mois EPT selon le lieu (affectation)

	Affectation (Institutions partenaires)	Nombre de participants	Nombre de mois d'occupation à 100 %	Pourcentage sur le total des mois en ETS
Services communaux	5	12	31	1.2 %
Organisations publiques ou privées à but non lucratif	36	87	321	12.7 %
Programmes spécifiques gérés par le BPO	14	715	2 184	86.1 %
Total ETS toutes subventions confondues		814	2 536	100.0 %

*Programmes ETS: - Répartition du nombre de mois EPT selon le type de subvention:*

ETS « LACI »	660	1 981	78.1 %
ETS « RMR – LEAC »	103	317	12.5 %
ETS « RMR – 50+ »	49	230	9.1 %
ETS « ODR »	1	6	0.2 %
ETS « AI »	1	2	0.1 %

**PROGRAMME COMMUNAL D'EMPLOIS TEMPORAIRES (PCET)**

Le PCET vit sa deuxième année d'existence et celle-ci a été marquée par un apport de mandats de travail en augmentation, ce qui a permis d'engager davantage de personnes.

Durant l'année, 13 personnes ont participé à ce programme. A la fin de l'année, 8 d'entre elles avaient quitté le PCET. Cinq avaient reconstitué leur droit LACI et s'étaient inscrites à l'ORP, avec la possibilité de continuer à suivre des mesures de réinsertion professionnelle. Suite à des problèmes de santé, 2 participants se sont retrouvés à l'ASV. Enfin, le huitième L'équipe restante sera complétée au début 2003.

Pour chaque employé quittant le PCET, il est établi un certificat ainsi qu'un formulaire d'évaluation réunissant l'appréciation sur le travail et les impressions de l'intéressé. Il en ressort pour l'essentiel que les participants ont apprécié la bonne organisation et l'encadrement, leur nouvelle expérience professionnelle dans le domaine du bois et de la peinture, le fait d'avoir pu reprendre un rythme de vie et d'avoir vu leur situation financière s'améliorer grâce à un salaire décent. Ils relèvent la bonne entente et le respect mutuel régnant dans cette équipe. Ils estiment enfin que, du point de vue social et des contacts humains, ce programme est également très valorisant et intéressant.

Durant l'année, 29 chantiers ont été réalisés, à la demande de différents services, soit:

Gérances :	18 chantiers
Santé des écoles :	1 chantier
Ecoles primaires et secondaires :	3 chantiers
SSI (pompiers) :	1 chantier
Architecture pour SSI :	1 chantier
Sports :	3 chantiers
Personnel + assurances :	1 chantier
SST – garde-meubles :	1 chantier

Le montant total des factures établies s'élève à Fr. 150 236.65, dont Fr. 20 547.70 pour les fournitures et Fr. 129 688.95 pour la main-d'œuvre.

Le montant des salaires versés au personnel auxiliaire, du PCET, y compris les allocations familiales, a atteint la somme de fr. 268 605.—.

**INSPECTION COMMUNALE DU TRAVAIL**

**Préambule**

La législation sur le travail se distingue selon qu'elle relève :

Du droit public : Loi fédérale sur le travail dans l'industrie, l'artisanat et le commerce et ses trois ordonnances d'exécution, ainsi que toutes les dispositions fédérales et cantonales d'application y afférentes.

Du droit privé : Code des obligations (titre dixième : « du contrat individuel de travail ») ainsi que les conventions collectives de travail avec ou sans extension du champ d'application et les contrats-type.

Le remaniement complet de la loi fédérale sur le travail (LTr) et ses ordonnances 1 et 2 (OLT1 et OLT2), entré en vigueur le 1<sup>er</sup> août 2000, a obligé les inspecteurs, cette année encore, vu la grande complexité de cette loi, à un gros effort de formation.

Par ailleurs, en collaboration avec l'Inspection cantonale, l'inspection communale du travail a participé à un groupe de travail sur la méthodologie des visites dans les entreprises.

*Contrôles de l'application du droit public*

Des contrôles généraux ou partiels ont été entrepris dans 250 entreprises. Nonante-deux permis de travail ont été délivrés afférents à des modifications d'horaires nocturnes ou dominicales dans des entreprises non industrielles.

Dans le cadre de cette activité, les secteurs économiques les plus visités ont été le commerce de détail et l'hôtellerie.

**Conseils et interventions dans le domaine du droit privé du travail**

L'Inspection est intervenue dans 152 conflits individuels. Les travailleurs qui font appel à ses services sont, pour la plupart, de condition modeste. Ils sont occupés dans les secteurs d'activité peu ou non conventionnés et l'hôtellerie. Leur salaire se situe entre Fr. 2 000.— à Fr. 3 000.—. De ce fait, ils ne peuvent s'offrir un conseiller juridique. Durant l'année, les montants récupérés à la suite des interventions se sont élevés à Fr. 274 000.—.



## Enquêtes

Origine ou statut des travailleurs consultant l'inspection du travail (en %) :

Suisse	25 %
Permis C	25 %
Permis B	31 %
Permis A	8 %
Permis R (requérant d'asile)	3 %
Permis D (frontalier)	3 %
Autres	5 %

## MAIN-D'ŒUVRE ETRANGERE

En tant qu'Office communal du travail, le Service social et du travail a notamment pour mission de délivrer un préavis pour les demandes déposées par les entreprises lausannoises qui souhaitent employer du personnel étranger.

Le SST a préavisé 7 237 dossiers contre 7 601 en 2001. Comme chaque année, de nombreux dossiers ont dû être retournés aux employeurs pour complément d'information. Cependant, 95% des demandes sont traitées dans les 48 heures. A signaler que le parcours complet d'un dossier prend six semaines en moyenne et que les services cantonaux concernés, soit le Service de la population et des migrations (SPOP) et le Service de l'emploi (SDE), semblent chroniquement surchargés.

## CENTRE SOCIAL REGIONAL (CSR)

### Généralités

Le CSR a poursuivi cette année encore son activité principalement centrée sur la gestion des régimes ASV et RMR pour une population en général économiquement marginalisée et devant faire face aux conséquences de la perte d'emploi. Le travail des assistants sociaux continue d'être lourd tant il est vrai qu'apporter aide et soutien à des personnes souvent démotivées et sans espoir demande une énorme énergie et use les ressources personnelles. De plus, la composante administrative du travail de l'assistant social a pris une importance de plus en plus grande dans l'activité journalière. Le suivi social s'en trouve donc ramené à l'essentiel, soit les besoins vitaux.

La restructuration telle qu'esquissée par le préavis 1999/92 s'est poursuivie. Un comité de direction du CSR (CD CSR) a été mis en place au terme des travaux du groupe de suivi chargé de la réorganisation. Le CD CSR a comme mission d'assurer le suivi stratégique du CSR. Il s'est réuni à douze reprises durant l'année et a également rencontré régulièrement les chefs de bureau pour les informer de ses travaux.

Conformément au préavis 1999/92, le CSR a mis en place un groupe de travail dont le mandat a été d'élaborer un processus de travail en vue de la gestion centralisée des rétroactifs AI/PC. Un collaborateur a été engagé en date du 1<sup>er</sup> août pour assumer cette tâche.

Un processus de travail concernant la gestion centralisée des remboursements ordinaires de la dette ASV a également été établi. Deux personnes ont été engagées

au sein du groupe administratif afin d'assurer cette activité.

Enfin, le CSR a mis en place un processus de traitement centralisé du contentieux ASV et RMR.

Au niveau informatique, après 2001 qui a vu l'introduction du logiciel Progres pour l'ASV, l'année a été consacrée à la stabilisation des processus de travail et à leur correction.

Après deux années de pratique avec le logiciel Progres, une évaluation permet de confirmer que même avec une bonne maîtrise, ce nouvel outil implique des processus de travail complexes et très consommateurs de temps, et donc de ressources humaines.

Force est aussi de constater que le souhait exprimé par le préavis 1999/92 de décharger les assistants sociaux d'un certain nombre de tâches administratives semble difficile à atteindre. L'année a été consacrée à une évaluation de la situation ainsi qu'à une consolidation de l'organisation et à de nécessaires corrections.

Parallèlement à Progres, il a fallu maintenir l'usage du système propre à la Ville de Lausanne – SS000 – afin de garantir les paiements par caisse ainsi que la gestion des comptes communaux (Fonds du 700<sup>e</sup>, Aide sociale lausannoise complémentaire (ASLC), subventions aux abonnements TL, etc.). Le CSR a en effet pris l'option de ne pas intégrer ces modules dans le logiciel Progres, au vu de la complexité que cela aurait engendré. Si l'application SS000 semble devoir perdurer, une réflexion a cependant été entamée en décembre visant l'abandon des comptes GEASV et GERMR.

Durant toute l'année, la documentaliste du CSR a accompli un travail très important afin de redéfinir les processus de communication. Elle a en particulier développé un Intranet CSR qui devient petit à petit un outil indispensable pour les collaborateurs à la recherche d'information. Une petite formation a été dispensée par la documentaliste afin d'expliquer à chacun la manière d'utiliser ce nouvel outil. La documentaliste est étroitement associée à la réflexion quant à la mise en place d'un véritable outil Intranet.

Les régimes sociaux existants et particulièrement le RMR, visent à rendre leur autonomie aux bénéficiaires. Dans la situation socio-économique actuelle, la reprise ne profite pas à tous de la même manière. Aussi l'action sociale doit-elle être repensée à la lumière des événements. Si l'on constate une certaine stabilisation du nombre de bénéficiaires il faut relever que les situations deviennent de plus en plus complexes.

Finalement, il y a lieu de relever le fait marquant de l'année pour le CSR, à savoir l'audit mené par le CCF qui a débuté le 1<sup>er</sup> février.

Dans un premier temps, le CCF, avec l'appui des cadres du CSR, a examiné un certain nombre de processus de travail.

Ensuite, l'analyse d'une cinquantaine de dossiers a été opérée par l'équipe d'audit, dossiers choisis de manière non aléatoire (dossiers allocation unique de réinsertion (AUR), perceptions indues, indépendants, etc.). Sur ces 50 dossiers, le CCF a estimé que 12 d'entre-eux relevaient des dysfonctionnements graves. Sept ont été transmis au juge d'instruction cantonal. L'instruction est toujours en cours.

Le rapport du CCF a été publié le 2 juillet sans consultation ni droit de réponse. La Municipalité a transmis ses réponses au Conseil d'Etat au mois d'août, réfutant pour l'essentiel les reproches et accusations du CCF. Elle a encore eu à répondre à un rapport du Service de justice, de l'intérieur et des cultes (SJIC). Les deux versions s'opposent toujours et la Municipalité attend une prise de position du Conseil d'Etat.

Enfin, une commission ad hoc de la Commission de gestion a été constituée afin d'examiner cette affaire. Elle a auditionné un certain nombre de collaborateurs du CSR afin de se faire une opinion précise de l'organisation de cette unité et des accusations portées par le CCF.

## AIDE SOCIALE VAUDOISE (ASV)

### Evolution des dépenses brutes

Les dépenses brutes de l'Aide sociale vaudoise (ASV) sont constituées par les secours remis à titre d'entretien ou d'avance sur prestations telles que rentes de l'assurance-invalidité (AI), prestations complémentaires AVS/AI, indemnités de l'assurance-chômage ou forfait du Revenu minimum de réinsertion (RMR).

#### Dépenses brutes ASV (source GEFI)

Année	Fr.
1993	30 832 228.—
1994	37 099 254.—
1995	37 330 858.—
1996	43 792 467.—
1997	48 647 565.—
1998	39 776 000.—
1999	34 262 805.—
2000	44 081 187.—
2001	49 273 103.—
2002	55 027 685.—

Pour 2002, le montant correspond au traitement de 4 353 dossiers (source Progres).

L'augmentation des dépenses de 2001 à 2002 s'explique en partie par un transfert de charges du régime RMR au régime ASV. En effet, l'arrivée en fin de droit, après deux ans, des bénéficiaires RMR s'est poursuivie. Un pourcentage important de ces personnes s'est ainsi trouvé dans l'obligation de recourir aux prestations ASV. D'autre part, l'évolution économique défavorable a également une incidence sur le montant des prestations versées au titre de l'ASV.

#### Evolution du nombre de réceptions

1999	30 445
2000	32 549
2001	31 669
2002	36 169

Le tableau ci-dessus met en évidence le nombre de réceptions concernant les dossiers impliquant des interventions régulières sous forme de remise d'argent par l'ASV, le RMR social et/ou de soutien psychosocial.

La charge de travail des collaborateurs du CSR a encore été très lourde. Cela résulte entre autres des exigences liées au contrôle de l'octroi de l'aide, activité fortement consommatrice de temps. D'autre part, la reprise économique s'est essouffée, ce qui a eu un effet négatif sur la population au bénéfice de l'ASV. Les situations auxquelles les collaborateurs du CSR ont actuellement à faire face sont de plus en plus lourdes et complexes.

Enfin, parallèlement à son activité quotidienne, le personnel du CSR a dû supporter les conséquences de l'audit du CCF.

### Dossiers actifs gérés par les assistants sociaux

Le tableau ci-dessous indique, à chaque fin de trimestre, le stock des dossiers gérés par les assistants sociaux.

#### Dossiers actifs ASV (source SS000)

Année	Trimestre			
	1er	2e	3e	4 <sup>e</sup>
1998	3 103	2 874	2 949	3 273
1999	3 204	3 078	2 884	2 925
2000	2 825	2 998	2 816	3 082
2001	2 787	3 012	2 983	3 194
2002	3 164	3 027	3 264	3 323

Le nombre de dossiers a été en augmentation régulière avec une accélération en fin d'année. La moyenne du nombre de dossiers par équivalent plein temps (EPT) a passé de 70.19 à 72.13, ce qui équivaut à une hausse de 2.76%.

### Gestion du revenu minimum de réinsertion (RMR)

Le CSR a pour tâche de gérer le RMR au moyen du logiciel cantonal PROGRES-RMR. Il assure le suivi social pour une partie des bénéficiaires de ce régime (par les assistants sociaux), tandis que l'ORP s'occupe de l'aspect professionnel (par les conseillers ORP).

Mis à part les frais liés aux cours, allocations uniques de réinsertion et programmes d'emplois temporaires relevant du Service cantonal de l'emploi, la charge financière incombe au Service cantonal de prévoyance et d'aide sociales.

Après une réduction régulière en 2001, le nombre de dossiers suivis par la caisse RMR a eu tendance à se stabiliser.

Le tableau ci-dessous fait apparaître les dépenses en regard du nombre de bénéficiaires. On constate une diminution de leur nombre (-3.95%) qui s'accompagne d'une réduction sensible des dépenses (-11.53%). C'est au sein de la population au bénéfice du RMR professionnel que la tendance à la baisse a été la plus marquée. Le nombre des RMR sociaux est resté stable. En fin d'année, on relève une légère augmentation du nombre des bénéficiaires RMR.

Dépenses RMR en regard des bénéficiaires (source GEFI et Progres)

Année	RMR	
	Dépenses	Bénéficiaires
1998	35 234 454	2 383
1999	33 721 958	2 722
2000	21 458 814	1 924
2001	14 120 674	1 366
2002	12 492 998	1 312

### FONDS LAUSANNOIS DU 700<sup>ÈME</sup> ANNIVERSAIRE DE LA CONFÉDÉRATION

Le Fonds a reçu 1 038 demandes, 100 ont fait l'objet d'un refus ou d'une orientation vers une autre institution. La commission a tenu 11 séances.

Les aides accordées se répartissent comme suit :

Dons			Prêts	
1993	103	205 983.50	13	46 206.45
1994	70	154 561.75	20	52 744.30
1995	61	98 947.65	11	20 236.60
1996	80	106 224.25	9	13 590.00
1997	120	166 048.20	14	36 877.80
1998	114	139 010.90	7	26 608.05
1999	230	252 179.10	5	13 092.50
2000	682	219 835.50	6	14 018.20
2001	1266	615 489.75	21	47 637.75
2002	901	305 283.55	37	81 286.20

Sur les 901 dons accordés, 743 sont d'un montant égal ou inférieur à Fr. 300.—. Parmi les dons inférieurs à Fr. 300.—, 559 représentent une aide extraordinaire aux parents des enfants qui commencent l'année scolaire (Fr. 60.— par enfant).

Pour sa part, l'Unité d'assainissement financier (UnAFin), a présenté 17 demandes. Une a été refusée, 1 don a été accordé pour Fr. 1 390.35 ainsi que 15 prêts pour Fr. 43 185.—.

### APPARTEMENTS DE SECOURS

Le nombre des appartements de secours est passé de 148 à 181. Cinquante-quatre appartiennent à la Ville. Dans le contexte très tendu du marché du logement, il devient de plus en plus difficile de trouver des solutions. Fort heureusement, un arrangement a été passé avec un propriétaire permettant ainsi d'augmenter sensiblement le parc.

L'effort d'entretien consenti par les intendants du CSR continue à porter ses fruits. Il a été permis la rénovation de 42 logements.

## SERVICE DES PARCS ET PROMENADES

### ENTRETIEN GÉNÉRAL DES ESPACES VERTS

#### Surfaces

A fin de l'année, le service entretenait ~3 497 000 m<sup>2</sup> (3 571 364 m<sup>2</sup> en 2000). Les variations de la surface totale des espaces entretenus par le service s'expliquent d'une part par les corrections consécutives à de nouvelles mesures cadastrales et, surtout, par le fait que le service se voit transitoirement confier l'entretien de surfaces qui sont par la suite affectées à d'autres buts (tel est ainsi par exemple le cas de la propriété « ex-Lardet » à Chailly).

Répartition des surfaces entretenues en m<sup>2</sup>

	m <sup>2</sup>	m <sup>2</sup> /hab.
1. Espaces verts	1 317 285	10.44
2. Sports et plages	673 440	5.34
3. Ecoles	429 839	3.41
4. Circulation	96 918	0.77
5. Edifices publics	72 986	0.58
6. Cimetières	226 693	1.80
7. Industries	97 039	0.77
8. Habitations collectives	119 343	0.95
9. Parcs naturels boisés	419 838	3.33
10. Réserves non aménagées	43 556	0.35
Total	3 496 937	27.74

#### Plantations

Sous la responsabilité du service, il a été planté 294 (250) arbres d'alignement (tiges et baliveaux) dont 267 (212) en remplacement de sujets abattus en raison de leur mauvais état de végétation, de maladies, d'accidents, de travaux d'urbanisme, etc.

A l'occasion de travaux réalisés par des entreprises privées opérant sous la direction du service, il a en outre été planté 909 (1 370) arbres et arbustes, soit 871 (1 363) feuillus, arbres tiges et arbustes et 38 (7) conifères ainsi que 4 000 (20 000) plantes vivaces.

#### Cimetières

Cette section a procédé à 21 756 (21 553) décorations de tombes et à leur entretien. Elle met en outre à disposition des familles un service d'arrosage par abonnement annuel.

#### Accidents et actes de vandalisme

Durant l'année, il a été déploré des déprédations pour un montant de 125 888 francs (360 486), dont 42 486 francs (44 285) ont pu être facturés à leurs auteurs.

Le service a pour pratique de ne dénoncer que les cas pour lesquels il a pu établir la date du dommage. Il envisage de réintroduire la formule « placé sous la sauvegarde du public » sous la forme de panneaux posés à l'entrée des parcs.

Notons également que « l'usure accélérée », provoquée par des usages non prévus des aménagements et de leur mobilier (ex. : bancs utilisés par les rollers), ne fait pas partie de ces statistiques.

## ÉTABLISSEMENT HORTICOLE

Il est ouvert au public du lundi au vendredi de 14h00 à 16h30, samedi et dimanche de 09h00 à 11h00 et présente d'intéressantes collections de plantes. Il a produit 644 400 plantes, 136 800 fleurs ainsi que 22 500 arbustes et plantes tapissantes. Les achats se montent à 81 100 plantes, 70 000 fleurs ainsi que 7 900 arbustes et plantes tapissantes. 215 décorations officielles ont été effectuées.

## EXPOSITIONS

- Au forum de l'Hôtel de Ville, une présentation du travail effectué dans le cadre du recensement des jardins historiques - l'entrée en était libre.
- Prolongation de l'exposition à l'occasion du centenaire du quai d'Ouchy en 2001 et de sa restauration, sous forme de panneaux sur le site.
- Participation aux floralies de Genève en collaboration avec la Ville de Morges, sur invitation de la Ville de Genève

## ÉTUDES, PROJETS ET AMÉNAGEMENTS NOUVEAUX

- Aboutissement du projet de restauration et de réaffectation partielle de l'Orangerie de Mon-Repos;
- Participation active à de nombreux groupes de travail (modération du trafic; zones 30 km/h; espaces publics; abris bus; PGA); places de jeu et préaux scolaires en collaboration avec la déléguée à l'enfance; séance de coordination de chantiers;
- Sauvegarde du patrimoine : par la restauration de parcs historiques (Désert; Mon-Repos; quai d'Ouchy; Valency) et par le recensement des jardins d'intérêt historique (en collaboration avec le canton);
- Poursuite de nos travaux de mise en conformité de nos places de jeux et réaménagement de plusieurs espaces de jeux pour petits enfants
- Un éventail toujours aussi important pour les études et travaux, comme :
  - cimetières : Bois-de-Vaux, sections 7 et 26, Montoie et Vers-chez-les-Blanc;
  - préaux scolaires et écoles : Barboleusaz, Colline, Pierrefleur, Entre-Bois, Provence et Montelly;
  - préparation pour la création de cinq places de jeux multi-sports pour pré-adolescents et adolescents;
  - places de jeu : Devin, Boisy, Hermitage, Malley-Pyramides, Montétan, Léman-Chissier, Les Plaines, Boveresses, Ancien-Stand, La Liberté, Prélaz, Pont-de-Chailly, Vallonnette ;
  - parcs : «La Banane», Bourdonnette quartier, «La Brouette», coteau de Cour, le Désert, Montbenon, Vallée de la Jeunesse, Valency, Jardin Dapples, Entre-Bois, Provence, Général Guisan, Sauvabelin;
  - divers : fontaine E. Dapples, place de l'Europe, avenue de Harpe, Rumine, avenue Saint-Etienne - route d'Oron, Terreaux 33, Prélaz, A.-Fauquez, Léman-Perraudettaz, Rhodanie-Cyclitt, Bugnon usine à Lutry, chemin de la Colline, Galicien, tour Haldimand, manifestation Lausanne jardins 2004, restaurant Myo, Pierre-Viret, Vidy-théâtre;
- Étude participative visant à améliorer les problèmes d'intégration des chiens dans les parcs de la Ville en

réponse à la motion de Mme Anne-Marie Villard et consorts.

- Développement d'une gestion informatisée de type SIT des espaces verts de la Ville
- Poursuite des cours de formation continue au personnel dans le cadre de l'entretien différencié, sur le thème des conséquences de nos interventions d'entretien et leurs effets sur le milieu naturel.

## ENTRETIEN DES ESPACES VERTS PAR DES TIERS

- Pour le service : 22 201 m<sup>2</sup> (20 750 m<sup>2</sup>).
  - Pour le compte d'autres services : 74 251 m<sup>2</sup> (64 810 m<sup>2</sup>).
  - Pour le compte de tiers : 15 804 m<sup>2</sup> (14 350 m<sup>2</sup>).
- Soit au total 112 256 m<sup>2</sup> (99 910 m<sup>2</sup>).